

Paris, le 11 octobre 2015 – Communiqué de presse

## Emploi des jeunes chercheurs et jeunes chercheuses : réglementations et moyens financiers indispensables !

**Appel à la mobilisation de Sciences en Marche, vote du budget 2016, préparation des élections régionales : dans ce contexte, la Confédération des Jeunes Chercheurs appelle l'ensemble de la classe politique à prendre les mesures réglementaires et financières indispensables à l'emploi des jeunes chercheurs et chercheuses par tous les secteurs professionnels. La promesse d'un avenir pour les jeunes chercheur-e-s, forces vives de la recherche, est avant tout la promesse d'un avenir pour l'ensemble de la société.**

### Compétences des docteur-e-s : halte au gâchis !

Par leur expérience de recherche, les doctorant-e-s acquièrent et mettent en pratique des compétences spécifiques à leur domaine d'expertise mais également de nombreuses compétences transverses et transférables dans toute poursuite de carrière. Ainsi, les docteur-e-s sont à même de résoudre des problèmes, même mal posés, dans un environnement complexe. **L'emploi des docteur-e-s est donc bénéfique en premier lieu aux employeurs et aux employeuses.**

En réponse au constat d'un « gaspillage auquel il faut s'attaquer », Thierry Mandon annonce un « plan emploi jeunes docteur-e-s ». <sup>1</sup> Concernant l'emploi des docteur-e-s en entreprise, les jeunes chercheur-e-s soutiennent la proposition d'amendement <sup>2</sup> liée au conditionnement par tranches du Crédit d'Impôt Recherche au recrutement de docteur-e-s. Quant à la fonction publique, elle se doit de donner l'exemple.

### La reconnaissance du doctorat par la société passe par sa valorisation.

Les jeunes chercheur-e-s prennent acte de la volonté de Thierry Mandon de faire appel à 50 anciennes chef-fe-s d'entreprise pour promouvoir le doctorat dans le secteur privé et doubler les recrutements en 2 ans. <sup>3</sup> Cette démarche est tout à fait complémentaire aux actions de sensibilisation, pour les doctorant-e-s et les recruteur-e-s, au devenir professionnel des docteur-e-s, déjà organisées par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, associations de doctorant-e-s, etc.). **Les résultats de cette initiative innovante sont attendus avec impatience. Espérons que s'en verra stoppée la prolifération des labels, qui mettent à mal l'unicité et la lisibilité du doctorat.**

### Les poursuites de carrières doivent tenir compte de l'expérience professionnelle.

Est indispensable, outre la reconnaissance du diplôme sanctionnant la formation, la reconnaissance de trois années d'expérience professionnelle de recherche : **à quand la concrétisation des négociations dans le privé et l'évolution de la réglementation dans le public ?**

Concernant la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les accords de branche, les

<sup>1</sup> Interview de Thierry Mandon par Doctrix le 9 juillet 2015

<sup>2</sup> [http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3096A/CIION\\_FIN/CF314.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3096A/CIION_FIN/CF314.asp)

<sup>3</sup> Thierry Mandon: "L'université, un modèle économique à réformer", L'Express, 29 septembre 2015

**jeunes chercheur-e-s s'impatientent de la tenue des négociations avec les partenaires sociaux** devant être convoquées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>4</sup>.

Afin d'apporter un renouvellement nécessaire des schémas de pensée, l'Etat doit montrer l'exemple **par la réservation de voies d'accès aux concours de la Fonction Publique et en reconnaissant les années d'expérience professionnelle de la période doctorale**, notamment par une ouverture à la Haute Fonction Publique.

## A quand un plan emploi doctorant-e-s ?

Les jeunes chercheur-e-s réaffirment leur attachement à l'**adéquation de leurs conditions de travail avec la conduite d'un projet de recherche de qualité**. Une rémunération assortie à un contrat de travail pour leur activité de recherche en est un élément absolument nécessaire, comme l'affirmait François Hollande le 5 mars 2012 à Nancy : « tout doctorant doit avoir une thèse financée avec un contrat de travail ».<sup>5</sup>

La **diversification des sources de financement** est primordiale pour atteindre la pleine contractualisation des doctorant-e-s, si tant est que l'Etat ne se dédouane pas de sa mission concernant le financement de la recherche. Le secrétaire d'Etat annonce sa volonté d'augmenter de 800 le nombre annuel de doctorant-e-s en CIFRE, qui partagent leur activité de recherche entre un laboratoire public et une structure privée : **comment cette mesure sera-t-elle mise en oeuvre et quelle en sera l'échéance ?**<sup>2</sup> Une perméabilité des moyens entre l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche pourrait également conduire au financement de doctorats à temps partiel pour des enseignants du secondaire effectuant un demi service, valorisant sainement la double expérience professionnelle ainsi acquise.

À quand un véritable « plan emploi doctorant-e-s », nécessaire pour atteindre l'objectif de 20 000 docteur-e-s par an de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur ? **La réouverture des textes réglementaires régissant le contrat doctoral sera l'occasion de se pencher ensemble sur cette problématique de fond.**

## Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi non permanent, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.

Contact presse : Juliette Guérin  
presse@cjc.jeunes-chercheurs.org  
06 75 41 59 35

Confédération des Jeunes Chercheurs  
Campus des Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine  
75 006 Paris

<sup>4</sup> Article L411-4 du code de la Recherche, loi ESR 2013

<sup>5</sup> François Hollande détaille ses propositions sur l'université, Le Monde, 5 mars 2012